SIVOM DE LA BURE

2 place de la Patte d'Oie – 31370 RIEUMES
Tél : 05.61.91.15.48. - @ : sivom.bure.elus@orange.fr

Nombre de délégués
En exercice : **27**
Présents : **14**
Absents/Excusés : **13**

Procurations : **4**
Votants (14 présents + 4 procurations) : **18**
Date de la convocation : **09/12/2021**

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt un, le quatorze décembre à 20 heures 15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Savères, sous la présidence de Madame Louise GASTON, Vice-Présidente.

Etaient Présents : Christine FERRE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Patricia TOUROLLE, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Rémy MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents : Myriam DUPUY, Magalie LADEVEZE, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Marie Pierre JULIEN, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY, Christophe GIRAUD.

Ayant donné procuration pour vote et signature : Eric CASTILLON à Thierry CHANTRAN, Jennifer COURTOIS-PERISSE à Louise Gaston, Stéphanie BILLET à Louise GASTON, Jean-Luc BOULAY à Rémy MANGIN

A été désigné secrétaire de séance : Michel BALLONGUE
Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT – Esther PERGUILHEM

Ordre du jour :

- ADMINISTRATION GENERALE :
  - Validation du compte-rendu du comité syndical du 16 novembre 2021
  - Socle numérique – choix du prestataire
  - Demande de dérogation inscription enfant à l'école de Sainte-Foy de Peyrollières

- FINANCES :
  - Point financier et de la trésorerie au 14 décembre 2021
  - DM N° 4 – Virements de crédits
  - Autorisation à Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021
  - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023
  - Remboursement frais de scolarité 2020-2021 Classe ULIS – Commune de Berat
  - Tarifs cantine – Gratuité pour les intervenants extérieurs

- RESSOURCES HUMAINES
  - Présentation des Lignes Directrices de Gestion
  - Points d'informations divers

- QUESTIONS DIVERSES

Avant de commencer la réunion, Madame la Vice-Présidente excuse Madame la Présidente qui n'a pas pu être présente ce soir. Puis, elle remercie l'équipe municipale de Savères pour son accueil dans la salle des Fêtes.

Puis, après avoir fait l'appel, cette dernière constate que le quorum est atteint et ouvre donc la séance à 20 h 20.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

Madame la Vice-Présidente donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2021 et demande aux délégués du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler.

Aucune remarque n'étant soulevée, elle demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ainsi, le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2021.

Avant d'entamer le premier point de l'ordre du jour, Madame la Vice-Présidente présente Madame Esther PERGUILHEM qui a rejoint, en octobre dernier, le service administratif en remplacement de Madame Martine MIRANDA. Elle y exerce les fonctions d'assistante administrative, financière et RH et vient épauler ainsi la Directrice Générale des Services dans ses diverses missions.

Ceci étant fait, Madame la Vice-Présidente entame, sans plus tarder, le premier point de l'ordre du jour.

1. SOCLE NUMERIQUE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame la Vice-Présidente expose :

Par délibération n° 2021-06-29-021 du 29 juin 2021, le Comité Syndical a validé le projet de socle numérique pour l'école élémentaire pour un montant de 48 212 euros et a mandaté Madame la Présidente pour signer la convention entre le SIVOM et le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il a également mandaté cette dernière pour lancer une consultation auprès des différents fournisseurs de matériel informatique.

Eu égard au fait que le montant de l'opération n'excède pas le seuil des marchés publics de 40 000 € HT, une consultation non formalisée a été lancée auprès de trois prestataires potentiels, dont le résultat est le suivant :

1/ <u>Devis PSI</u> :

DENOMINATION MATERIEL	ESTIMATIF EDUCATION NATIONALE				DEVIS PSI			
	PU	NBRE	TOTAL HT	TOTAL TTC	PU	NBRE	TOTAL HT	TOTAL TTC
PC ENSEIGNANTS ELEM	700.00 €	17	9 916.67 €	11 900.00 €	*659.00 €*	*17*	*11 203.00 €*	*13 443.60 €*
SACOCHES					*15.00 €*	*17*	*255.00 €*	*306.00 €*
S/TOTAL					**674.00 €**		**11 458.00 €**	**13 749.60 €**
PC ENSEIGNANTS MATER	700.00 €	2	*1 166.67 €*	1 400.00 €	*659.00 €*	*2*	*1 318.00 €*	*1 581.60 €*
SACOCHES					*15.00 €*	*2*	*30.00 €*	*36.00 €*
S/TOTAL					**674.00 €**		**1 348.00 €**	**1 617.60 €**
LICENCE OFFICE	120.00 €	19	1 900.00 €	2 280.00 €		19	- €	- €
PC ELEVES	600.00 €	20	10 000.00 €	12 000.00 €				
TABLETTES ELEVES + COQUES	400.00 €	10	*3 333.33 €*	4 000.00 €	*5 199.00 €*	*3*	*15 597.00 €*	*18 716.40 €*
COQUES					*269.00 €*	*3*	*807.00 €*	*968.40 €*
S/TOTAL					**5 468.00 €**		**16 404.00 €**	**19 684.80 €**
CLAVIER SOURIS SANS FIL	40.00 €	13	433.33 €	520.00 €	30.00 €	13	390.00 €	468.00 €
STATION ACCUEIL POSTE DIRECTEUR	300.00 €	1	250.00 €	300.00 €	99.00 €	1	99.00 €	118.80 €
VISUALISEUR	80.00 €	14	933.33 €	1 120.00 €	*69.00 €*	*14*	*966.00 €*	*1 159.20 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS					*98.00 €*	*1*	*98.00 €*	*117.60 €*
S/TOTAL							**1 064.00 €**	**1 276.80 €**
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS	2 000.00 €	1	1 666.67 €	2 000.00 €		1	- €	
BORNES WIFI	100.00 €	6	500.00 €	600.00 €				
MAINTENANCE POUR 2 ANS				- €			- €	
TABLEAU BLANC TRYPTIQUE	1 000.00 €	4	3 333.33 €	4 000.00 €	*539.00 €*	*4*	*2 156.00 €*	*2 587.20 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS					*98.00 €*	*1*	*98.00 €*	*117.60 €*
S/TOTAL							**2 254.00 €**	**2 704.80 €**
VNI INTERACTIF	2 000.00 €	2	3 333.33 €	4 000.00 €	3 199.00 €	1	3 199.00 €	3 838.80 €
TOTAL MATERIEL PREVU			36 766.67 €	44 120.00 €			36 216.00 €	43 459.20 €

2/ Devis LOREMA

DENOMINATION MATERIEL	ESTIMATIF EDUCATION NATIONALE				DEVIS LOREMA			
	PU	NBRE	TOTAL HT	TOTAL TTC	PU	NBRE	TOTAL HT	TOTAL TTC
PC ENSEIGNANTS ELEM	700.00 €	17	9 916.67 €	11 900.00 €	*559.00 €*	*17*	*9 503.00 €*	*11 403.60 €*
SACOCHES					*22.00 €*	*17*	*374.00 €*	*448.80 €*
S/TOTAL					**581.00 €**		**9 877.00 €**	**11 852.40 €**
PC ENSEIGNANTS MATER	700.00 €	2	*1 166.67 €*	1 400.00 €	*559.00 €*	*2*	*1 118.00 €*	*1 341.60 €*
SACOCHES					*22.00 €*	*2*	*44.00 €*	*52.80 €*
S/TOTAL					**581.00 €**		**1 162.00 €**	**1 394.40 €**
LICENCE OFFICE	120.00 €	19	1 900.00 €	2 280.00 €	99.00 €	19	1 881.00 €	2 257.20 €
PC ELEVES	600.00 €	20	10 000.00 €	12 000.00 €	474.00 €	20	9 480.00 €	11 376.00 €
TABLETTES ELEVES + COQUES	400.00 €	10	*3 333.33 €*	4 000.00 €	*211.00 €*	*10*	*2 110.00 €*	*2 532.00 €*
COQUES					*23.00 €*	*10*	*230.00 €*	*276.00 €*
S/TOTAL							**11 820.00 €**	**14 184.00 €**
CLAVIER SOURIS SANS FIL	40.00 €	13	433.33 €	520.00 €	46.00 €	13	598.00 €	717.60 €
STATION ACCUEIL POSTE DIRECTEUR	300.00 €	1	250.00 €	300.00 €	99.00 €	1	99.00 €	118.80 €
VISUALISEUR	80.00 €	14	933.33 €	1 120.00 €	*55.00 €*	*14*	*770.00 €*	*924.00 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS								
S/TOTAL							**770.00 €**	**924.00 €**
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS	2 000.00 €	1	1 666.67 €	2 000.00 €	450.00 €	3	1 350.00 €	1 620.00 €
BORNES WIFI	100.00 €	6	500.00 €	600.00 €	42.00 €	6	252.00 €	302.40 €
MAINTENANCE POUR 2 ANS				- €			- €	
TABLEAU BLANC TRYPTIQUE	1 000.00 €	4	3 333.33 €	4 000.00 €	*472.57 €*	*4*	*1 890.28 €*	*2 268.34 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS								
S/TOTAL							**1 890.28 €**	**2 268.34 €**
VNI INTERACTIF	2 000.00 €	2	3 333.33 €	4 000.00 €	1 695.00 €	2	3 390.00 €	4 068.00 €
TOTAL MATERIEL PREVU			36 766.67 €	44 120.00 €			33 089.28 €	39 707.14 €

3/ DEVIS DTEL

DENOMINATION MATERIEL	ESTIMATIF EDUCATION NATIONALE				DEVIS DTEL			
	PU	NBRE	TOTAL HT	TOTAL TTC	PU	NBRE	TOTAL HT	TOTAL TTC
PC ENSEIGNANTS ELEM	700.00 €	17	9 916.67 €	11 900.00 €	*650.42 €*	*17*	*11 057.14 €*	*13 268.57 €*
SACOCHES					*22.50 €*	*17*	*382.50 €*	*459.00 €*
S/TOTAL					**672.92 €**		**11 439.64 €**	**13 727.57 €**
PC ENSEIGNANTS MATER	700.00 €	2	*1 166.67 €*	1 400.00 €	*650.42 €*	*2*	*1 300.84 €*	*1 561.01 €*
SACOCHES					*22.50 €*	*2*	*45.00 €*	*54.00 €*
S/TOTAL					**672.92 €**		**1 345.84 €**	**1 615.01 €**
LICENCE OFFICE	120.00 €	19	1 900.00 €	2 280.00 €	95.82 €	19	1 820.58 €	2 184.70 €
PC ELEVES	600.00 €	20	10 000.00 €	12 000.00 €	*485.42 €*	*20*	*9 708.40 €*	*11 650.08 €*
TABLETTES ELEVES + COQUES	400.00 €	10	*3 333.33 €*	4 000.00 €	*204.00 €*	*10*	*2 040.00 €*	*2 448.00 €*
COQUES								- €
S/TOTAL							**11 748.40 €**	**14 098.08 €**
CLAVIER SOURIS SANS FIL	40.00 €	13	433.33 €	520.00 €	29.16 €	13	379.08 €	454.90 €
STATION ACCUEIL POSTE DIRECTEUR	300.00 €	1	250.00 €	300.00 €	115.49 €	1	115.49 €	138.59 €
VISUALISEUR	80.00 €	14	933.33 €	1 120.00 €	*68.00 €*	*14*	*952.00 €*	*1 142.40 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS								
S/TOTAL							**952.00 €**	**1 142.40 €**
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS	2 000.00 €	1	1 666.67 €	2 000.00 €	1 500.00 €	1	1 500.00 €	1 800.00 €
BORNES WIFI	100.00 €	6	500.00 €	600.00 €	77.00 €	8	616.00 €	739.20 €
MAINTENANCE POUR 2 ANS				- €	1 225.00 €	2	2 450.00 €	2 940.00 €
TABLEAU BLANC TRYPTIQUE	1 000.00 €	4	3 333.33 €	4 000.00 €	*431.19 €*	*4*	*1 724.76 €*	*2 069.71 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS								- €
S/TOTAL							**1 724.76 €**	**2 069.71 €**
VNI INTERACTIF	2 000.00 €	2	3 333.33 €	4 000.00 €	1 168.20 €	2	2 336.40 €	2 803.68 €
TOTAL MATERIEL PREVU			36 766.67 €	44 120.00 €			36 428.19 €	43 713.83 €

Madame la Vice-Présidente propose de retenir la proposition de la société LOREMA qui est la mieux-disante.

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Valide** la proposition de Madame la Vice-Présidente,

- **Retient** la proposition de la société LOREMA selon les montants suivants :

DENOMINATION MATERIEL	DEVIS LOREMA			
	PU	NBRE	TOTAL HT	TOTAL TTC
PC ENSEIGNANTS ELEM	*559.00 €*	*17*	*9 503.00 €*	*11 403.60 €*
SACOCHES	*22.00 €*	*17*	*374.00 €*	*448.80 €*
S/TOTAL	**581.00 €**		**9 877.00 €**	**11 852.40 €**
PC ENSEIGNANTS MATER	*559.00 €*	*2*	*1 118.00 €*	*1 341.60 €*
SACOCHES	*22.00 €*	*2*	*44.00 €*	*52.80 €*
S/TOTAL	**581.00 €**		**1 162.00 €**	**1 394.40 €**
LICENCE OFFICE	**99.00 €**	**19**	**1 881.00 €**	**2 257.20 €**
PC ELEVES	474.00 €	20	9 480.00 €	11 376.00 €
TABLETTES ELEVES + COQUES	*211.00 €*	*10*	*2 110.00 €*	*2 532.00 €*
COQUES	*23.00 €*	*10*	*230.00 €*	*276.00 €*
S/TOTAL			**11 820.00 €**	**14 184.00 €**
CLAVIER SOURIS SANS FIL	**46.00 €**	**13**	**598.00 €**	**717.60 €**
STATION ACCUEIL POSTE DIRECTEUR	**99.00 €**	**1**	**99.00 €**	**118.80 €**
VISUALISEUR	*55.00 €*	*14*	*770.00 €*	*924.00 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS				
S/TOTAL			**770.00 €**	**924.00 €**
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS	**450.00 €**	**3**	**1 350.00 €**	**1 620.00 €**
BORNES WIFI	**42.00 €**	**6**	**252.00 €**	**302.40 €**
MAINTENANCE POUR 2 ANS			**- €**	
TABLEAU BLANC TRYPTIQUE	*472.57 €*	*4*	*1 890.28 €*	*2 268.34 €*
INSTALLATION DES EQUIPEMENTS				
S/TOTAL			**1 890.28 €**	**2 268.34 €**
VNI INTERACTIF	**1 695.00 €**	**2**	**3 390.00 €**	**4 068.00 €**
TOTAL MATERIEL PREVU			**33 089.28 €**	**39 707.14 €**

- **Mandate** Madame la Présidente :

  - Pour signer le devis,
  - Et pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

2. DEMANDE DE DEROGATION INSCRIPTION D'UN ENFANT A L'ECOLE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

Madame la Vice-Présidente expose :

La famille PIERRE, demeurant à Beaufort, a envoyé par courrier une demande de dérogation afin de pouvoir scolariser sa fille à l'école de Sainte-Foy de Peyrolières à la rentrée prochaine.

En effet, les contraintes professionnelles des parents imposent la garde de leur enfant en péri-scolaire sur de grandes amplitudes horaires, ainsi que les week-ends et les jours fériés. Leur assistante maternelle réside sur la commune de Sainte-Foy de Peyrolières et il sera d'autant plus facile pour cette dernière d'emmener et de récupérer en fin d'après-midi leur enfant à l'école.

Madame la Vice-Présidente propose que soit accordée cette dérogation sans compensation financière.

Le Comité Syndical valide la proposition à l'unanimité.

Un courrier sera envoyé en ce sens à la famille PIERRE et à la commune de Sainte-Foy de Peyrolières.

3. POINT FINANCIER AU 14 DECEMBRE 2021

5.1/ <u>Point financier</u>

Madame la Vice-Présidente présente les tableaux récapitulatifs des comptes administratifs provisoires pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Suite à une demande exprimée lors du dernier Comité Syndical, il a été décidé de présenter ces derniers par service.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL ENGAGEMENTS	CANTINE ENGAGEMENTS	MATERNELLE ENGAGEMENTS	PRIMAIRE ENGAGEMENT	TOTAL	RESTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 870.00 €	21 101.66 €	99 084.52 €	52 221.87 €	77 197.47 €	249 605.52 €	- 10 735.52 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	624 000.00 €	112 466.61 €	121 253.53 €	259 823.24 €	119 537.22 €	613 080.60 €	10 919.40 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000.00 €	1.46 €	- €	1 000.00 €	2 000.00 €	3 001.46 €	998.54 €
66	CHARGES FINANCIERES	30 500.00 €	- €	- €	14 262.82 €	16 216.78 €	30 479.60 €	20.40 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00 €	- €	36.57 €	- €	0.02 €	36.59 €	63.41 €
68	PROVISIONS POUR RISQUES	2 000.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000.00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	20 951.00 €	3 230.00 €	613.59 €	185.00 €	3 974.26 €	8 002.85 €	12 948.15 €
	TOTAL DEPENSES	**920 421.00 €**	**136 799.73 €**	**220 988.21 €**	**327 492.93 €**	**218 925.75 €**	**904 206.62 €**	

RECETTES

CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL ENGAGEMENTS	CANTINE ENGAGEMENTS	MATERNELLE ENGAGEMENTS	PRIMAIRE ENGAGEMENT	TOTAL	RESTE
013	ATTENUATION DE CHARGES	45 000.00 €	9 529.44 €	17 923.40 €	17 784.56 €	**8 257.88 €**	53 495.28 €	- 8 495.28 €
70	REDEVANCES SERVICES PERISCOLAIRES	160 000.00 €	- €	165 626.29 €	- €	**- €**	165 626.29 €	- 5 626.29 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	890 250.00 €	890 250.01 €	- €	- €	**- €**	890 250.01 €	- 0.01 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	30.08 €	- €	- €	**- €**	30.08 €	- 30.08 €
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	- €	132.48 €	332.63 €	- €	**5 378.90 €**	5 844.01 €	- 5 844.01 €
	TOTAL RECETTES	**1 095 250.00 €**	**899 942.01 €**	**183 882.32 €**	**17 784.56 €**	**13 636.78 €**	**1 115 245.67 €**	
	RESULTAT DE L'EXERCICE		**763 142.28 €**	**- 37 105.89 €**	**- 309 708.37 €**	**- 205 288.97 €**	**211 039.05 €**	**- €**

SECTION D'INVESTISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL ENGAGEMENTS	CANTINE ENGAGEMENTS	MATERNELLE ENGAGEMENTS	PRIMAIRE ENGAGEMENT	TOTAL	RESTE
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	154 158.00 €	- €	- €	110 960.34 €	40 620.60 €	151 580.94 €	2 577.06 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 184.17 €	1 226.40 €	2 023.08 €	5 202.07 €	9 890.26 €	18 341.81 €	15 842.36 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	109 683.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	109 683.00 €
	TOTAL DEPENSES	**298 025.17 €**	**1 226.40 €**	**2 023.08 €**	**116 162.41 €**	**50 510.86 €**	**169 922.75 €**	

RECETTES

CHAPITRE	DESIGNATION	BP 2021	SERVICE GENERAL ENGAGEMENTS	CANTINE ENGAGEMENTS	MATERNELLE ENGAGEMENTS	PRIMAIRE ENGAGEMENT	TOTAL	RESTE
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	20 951.00 €	3 230.00 €	613.59 €	185.00 €	3 974.26 €	8 002.85 €	12 948.15 €
								- €
10	DOTATIONS DIVERSES	263 392.38 €	263 392.68 €	- €	- €	- €	263 392.68 €	- 0.30 €
	TOTAL RECETTES	**284 343.38 €**	**266 622.68 €**	**613.59 €**	**185.00 €**	**3 974.26 €**	**271 395.53 €**	
	RESULTAT DE L'EXERCICE		**265 396.28 €**	**- 1 409.49 €**	**- 115 977.41 €**	**- 46 536.60 €**	**101 472.78 €**	

A ce jour :

- La section d'investissement présente un excédent de 101 472.78 euros.
- La section de fonctionnement présente un excédent de 211 039.05 euros.

5.2/ <u>Etat de la trésorerie</u>

Madame la Vice-Présidente présente par la suite, l'état de la trésorerie à ce jour.

ETAT DE LA TRESORERIE AU 14/12/2021					
DEPENSES			RECETTES		
			Solde 515		184 547.73 €
Mandats non payés			**Titres non payés**		
DECEMBRE	Salaires	34 497.33 €		Solde LE PIN MURELET	3 304.83 €
DECEMBRE	Cotisations	26 003.64 €			
TOTAL		**60 500.97 €**	**TOTAL**		**187 852.56 €**
Solde théorique au 14/12/2021					**127 351.59 €**

4. DECISION MODIFICATIVE N° 4 – VIREMENT DE CREDITS

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant qu'il ne reste que très peu de crédits au chapitre 011 – Charges à caractère général et que quelques factures vont encore arriver avant la fin de l'année et qu'il conviendrait de les rattacher.

Considérant que Madame la Trésorière de Carbonne a demandé à ce que les provisions pour risque au chapitre 68 soient mandatées avant la fin de l'année. Cela représente 15 % du montant total des créances contentieuses. A ce jour, l'état des restes à recouvrer représente la somme de 28 676.77 €. Il faut donc mandater la somme de 4 301.52 €. Il n'a été prévu au budget que la somme de 2 000 euros.

- Vu la délibération n° 2021.04.12.011 du 13 avril 2021, approuvant le budget primitif 2021,

Madame la Vice-Présidente propose la décision modificative suivante :

	DEPENSES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Chapitre 011 60612 - Electricité 60623 - Alimentation 60632 – Fourniture d'entretien	 6 000.00 € 7 000.00 € 7 000.00 €	
Chapitre 68 D – 6815 – Dotation aux prévisions pour risques	2 302.00 €	
Chapitre 012		8 000.00 €
Chapitre 042 6811 – Dotations aux amortissements		12 000.00 €
Chapitre 022 022 – Dépenses imprévues		2 302.00 €
TOTAL	**22 302.00 €**	**22 302.00 €**

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Approuve** la décision modificative n° 4 au budget primitif 2021, telle que présenté par Madame la Vice-Présidente et telle que retranscrit sur le document budgétaire annexée à la présente délibération.

- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

5. AUTORISATION A MADAME LA PRESIDENTE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

Madame la Vice-Présidente expose :

Au titre de l'article L.612-1 Du Code Général des Collectivités Territoriales : *« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2021, en l'absence d'adoption à cette date, la Présidente a la possibilité, sur l'autorisation du Comité Syndical, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».*

En l'absence d'autorisation avant l'adoption du vote du budget de l'exercice 2022, le Comité Syndical se trouvera dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissements (M14).

Pour l'exercice 2021, les crédits d'équipements (dépenses d'investissement hors programme pluriannuel et remboursement de la dette) ouverts au titre du budget de l'exercice s'élevaient à la somme de **143 867.17 €**

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2022, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **35 966.80 €.**

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Autorise** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2022, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit **35 966.80 €.**

- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

6. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023

Madame la Vice-Présidente expose :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la M14 soit pour le SIVOM de la Bure de son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Cependant, Madame la Trésorière de Carbonne souhaite que le SIVOM de la Bure soit « collectivité pilote » et commence donc à appliquer la nouvelle nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Il convient donc que le Comité Syndical délibère pour autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable de son budget principal à compter du 1er janvier 2023.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le principe du changement de nomenclature comptable du budget principal du SIVOM DE LA BURE à compter du 1er janvier 2023.
-
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

7. REMBOURSEMENT FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021 CLASSE ULIS – COMMUNE DE BERAT

Madame la Vice-Présidente expose à l'Assemblée la nécessité de prendre en charge les frais de fonctionnement pour deux enfants qui fréquentent une école située dans une commune différente de leur lieu de résidence pour l'année 2020-2021 pour un montant total de 1 560.00€

Commune de Bérat : 1 enfant scolarisé en classe CM1 ULIS pour un montant de 780.00€
1 enfant scolarisé en classe CM2 ULIS pour un montant de 780.00€

Il convient donc que le Comité Syndical délibère afin d'autoriser Madame la Présidente à rembourser les frais de scolarité 2020-2021 à la commune de Bérat pour ces deux enfants.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le principe du remboursement des frais de scolarité 2020-2021 à la commune de Bérat, pour deux élèves fréquentant la classe ULIS pour un montant global de 1 560 euros

- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

8. TARIFS CANTINE – GRATUITE POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Madame la Vice-Présidente expose :

Par délibération n° 2020 – 4 – 16 du 1er septembre 2020, le Comité Syndical a décidé d'appliquer les tarifs suivants pour la cantine scolaire :

Elèves scolarisés en Maternelle et Elémentaire Tarifs en fonction du nombre d'élèves(e) scolarisé(s) par famille	**Prix d'un repas Pour l'année 2021**
1	3.31€
2	3.15€
3	3.04€
Animateur plus de 30 heures	3.40€
Animateur moins de 30 heures	1.90€
Occasionnels	5.04€
Enseignants – Autres commensaux de droit	5.34€
Agents techniques du SIVOM de la Bure	3.40€

Cependant, il n'a pas été décidé d'appliquer la gratuité pour les intervenants extérieurs aux établissements scolaires.

Ainsi, le SIVOM a été sollicité récemment par l'Association des Boulistes Lyonnais de Rieumes qui propose des initiations à la pétanque Lyonnaise à l'école élémentaire tous les lundis et jeudis pendant 3 mois. Le président souhaite que son animateur puisse manger à la cantine scolaire. Vu que l'intervention est gratuite pour le SIVOM, il demande que ces repas soient offerts par la collectivité.

Il convient donc que le comité syndical délibère pour la mise en place de la gratuité pour les intervenants extérieurs qui ne facturent pas leurs prestations et/ou ne reçoivent pas de subventions de la part du SIVOM.

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Valide** le principe de gratuité de la cantine scolaire pour les intervenants extérieurs.

- **Précise** que cette gratuité ne sera appliquée que si les interventions ne sont pas facturées au SIVOM et/ou ne reçoivent pas de subvention de la part de la collectivité.

- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

9. PRESENTATION DE LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Madame la Vice-Présidente expose :

Les lignes directrices de gestion ont été introduites par la loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 qui modifié la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en ajoutant l'article 33-5.
Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil RH ont quant à elle été précisées par le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019. C'est en effet l'une des innovations de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Elle consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

LES OBJECTIFS

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche collective.

- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace.

- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics.

- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé.

- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique

LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

- Définissent et actualisent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

- Fixent des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. A compter du 1er janvier 2021 les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion.

- Favorisent, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences et l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle femmes – hommes.

- Constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

- Formalisent la politique Ressources Humaines en favorisant certaines orientations, de les afficher et d'anticiper ainsi les impacts potentiels et prévisibles des mesures envisagées.

PORTEE JURIDIQUE

Les LDG sont établies par l'autorité territoriale après avis du comité technique et formalisées dans un document après une éventuelle information de l'assemblée délibérante.

En matière de promotion interne uniquement, pour les collectivités territoriales et établissements publics obligatoirement affiliés au centre de gestion ainsi que pour les collectivités territoriales et établissements publics volontairement affiliés lui ayant confié la compétence d'établissement des listes d'aptitude, les lignes directrices de gestion sont arrêtées par le Président du Centre de Gestion.

Les LDG n'ont pas à faire l'objet d'une délibération de l'organe délibérant mais peuvent être présentées pour information ; seul un arrêté de Madame la Présidente est nécessaire. Ce dernierqui sera d'ailleurs pris dès le 15 décembre 2021

C'est la raison pour laquelle, il est présenté ce soir les Lignes Directrices de Gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute Garonne le 2 décembre dernier.

Ce point de l'ordre du jour ne donne pas lieu à délibération,.

10. INFORMATIONS DIVERSES

Madame la Vice-Présidente, en charge des Ressources Humaines, informe les membres du Comité Syndical de différents points relatifs aux agents et notamment :

- Cadeau de Noël aux agents :

  Un repas de fin d'année avait été prévu avec les agents de la Mairie de Rieumes. Cependant, en raison du contexte sanitaire actuel, ce dernier a été annulé. Ainsi, à la place, il a été décidé d'offrir à chacun des agents un panier garni. Elaboré par l'AJH, celui-ci est composé de plusieurs mets remarquables pour un prix des plus raisonnables.

- Primes de fin d'année et prime exceptionnelle :

  Comme chaque année à la même période, une prime de fin d'année sera versée sur la paie de décembre, à l'ensemble des agents. De plus, depuis 2 ans maintenant, il percevait également une prime exceptionnelle de 120 euros (proratisé au temps de travail et au présentéisme). Madame la Présidente et moi-même avons tenu à maintenir cette année encore cette prime exceptionnelle eu égard au travail et à l'investissement de nos agents en cette période de crise sanitaire particulièrement éprouvante.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 22 heures.

Les Délégués du Comité Syndical

Jennifer COURTOIS-PERISSE
Présidente